

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2003

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
 MM. Philippe DECREY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs

M. José FISCHER, Président du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, JAQUET, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusées :

Mmes DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, KABY et RAVIER.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2003.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétitions :
 - 5.1. Concernant les nuisances envers les habitants du ch. du Curé-Desclouds depuis la rive française du Foron. Discussion. Vote.
 - 5.2. Concernant l'abattage de cèdres du Liban sur la parcelle du centre commercial de Thônex. Discussion. Vote.
6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2004. Discussion. Vote. (DA-03-18).
7. Règlement du Conseil municipal. Discussion. Vote. (DA-03-19).
8. Constitution de servitudes à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-03-20).
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 52'000,- en vue de l'abattage des peupliers de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-03-21).
10. Demande d'un crédit de Fr 165'000,- en vue de la réfection du ch. de Chantemerle. Discussion. Vote. (DA-03-22).

11. Projets de délibération.
12. Projet de résolution déposée dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant le matériel consommé par et pour le Conseil municipal, petit pas pratique et symbolique dans le sens des « Actions 21 ». Discussion. Vote. (RM-03-01).
13. Projet de motion déposée dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, « pour une bonne gestion des eaux et de la petite faune à Thônex à l'occasion de la pose du réseau séparatif ». Discussion. Vote. (MM-03-02).
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2003

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers les informations et courriers suivants :

2.1. Lettre de l'Association de Sous-Moulin du 21 mai 2003 concernant la copie d'un courrier envoyé à l'OTC au sujet de la signalisation du P&R de Sous-Moulin et l'accès au centre sportif :

L'association de Sous-Moulin vous transmet la copie d'une lettre, adressée à l'OTC, concernant l'amélioration de la signalisation du P&R Centre sportif et patinoire de Sous-Moulin. Elle vous invite, dans la mesure où il s'agit de propositions d'intérêt public, à les prendre en considération et à les recommander à l'attention du Conseil administratif.

Concerne : Accès au Centre sportif et à la patinoire de Sous-Moulin
 signalisation du parc-relais de Sous-Moulin

Messieurs,

Notre association a pris connaissance, en particulier lors d'un entretien avec le directeur du Centre sportif de Sous-Moulin, du contenu exact de l'enquête publique N° 2170 et des mesures envisagées pour garantir l'accessibilité aux ayants-droit. Le dossier parle à juste titre d'une situation actuelle anarchique. Notre association est d'avis que, si l'on veut améliorer l'état des lieux d'une façon plus sensible, des mesures doivent être prises également sur le domaine public et pas seulement dans l'enceinte du Centre. Il en va de l'intérêt conjoint du Centre sportif lui-même, du voisinage de la route de Sous-Moulin et des chemins privés adjacents envahis de voitures dont les conducteurs affirment « ne s'arrêter que pour un bref instant... », des piétons qui voient le trottoir obstrué, des véhicules en transit, mis en danger par des conducteurs faisant sur la voie publique toutes sortes de manœuvres farfelues et interdites, et enfin des automobilistes usagers du Centre sportif eux-mêmes, auxquels il faut indiquer de façon plus claire comment accéder au parking.

Le Centre sportif n'est pas le seul lieu dont l'accès est perturbé par des automobilistes peu scrupuleux ; certains ne se gênent nullement soit de bloquer l'accès des propriétés environnantes, soit encore d'y entrer.

Voici quelques propositions :

- Premièrement, tous les panneaux signalant « P&R Centre sportif de Sous-Moulin » devraient préciser « Centre sportif et patinoire de Sous-Moulin », car notre expérience nous montre que les gens ne savent pas forcément que la patinoire fait partie du Centre sportif.
- Deuxièmement, le parc-relais est bien signalé au carrefour à feux de Fossard (avenue de Thônex -route de Sous-Moulin) pour les gens qui viennent du pont de Sierne et qui empruntent donc la route de Sous-Moulin. Mais, le panneau suivant, de petit module, est placé malheureusement beaucoup trop tard, soit aux feux à la hauteur du pont enjambant la route Blanche. Un grand panneau, en partie caché par la végétation et ne signalant pas le P&R, est placé peu avant le pont, soit trop tard. Le même type de panneau, indiquant aussi le P&R, devrait être placé avant l'entrée du Centre sportif, assorti peut-être du panneau « flèche » indiquant l'obligation d'aller tout droit.
- Troisièmement, l'avenue de Thônex étant longue et bordée de plus en plus d'habitations, il nous semble que le Centre sportif et le parking doivent être à nouveau signalés, à la hauteur du carrefour à feux de la mairie: un petit panneau, à l'issue du carrefour, sur la gauche quand on monte. Nous suggérons également que, à l'entrée du chemin du Bois-Des-Arts, direction Jura, soit placé un panneau indiquant « route barrée à 500 mètres ». Arrivé au giratoire avenue de Thônex - avenue Adrien Jeandin -avenue Petit-Senn, l'automobiliste devrait voir un petit panneau l'invitant à s'engager dans l'avenue Petit-Senn.
- Quatrièmement, dans l'autre sens, soit pour l'automobiliste venant de Genève ou d'Annemasse par la rue de Genève, un panneau à double face signale le P&R Centre, sportif de Sous-Moulin. C'est parfait; il suffit d'ajouter « patinoire ». Mais, quand il arrive au giratoire de Petit-Senn, il rencontre un panneau signalant « P Stade des 3-Chênes ». Il est donc nécessaire d'actualiser l'appellation. Enfin, une fois arrivé au carrefour avenue Petit-Senn - rue Pelletier - route de Sous- Moulin, aujourd'hui, on ne trouve aucune indication. Là encore, il faut placer une signalisation correcte.
- Cinquièmement, une fois tout ce monde canalisé et empruntant, au sud du pont de Sous-Moulin, la boucle menant à la route Blanche, endroit assez dangereux où l'on doit accorder la priorité, une signalisation du genre « P&R Centre sportif et patinoire de Sous-Moulin, serrer à droite » serait la bienvenue.
- Sixième et dernier point, à l'entrée du Centre sportif, rte de Sous-Moulin 39, si l'on ne veut pas donner aux automobilistes de prétexte supplémentaire de s'arrêter, même pour une durée limitée, sur le trottoir ou sur la plate-forme d'accès ou devant les propriétés environnantes, il faudrait à notre avis déplacer et la cabine téléphonique et les caissettes à journaux près de l'entrée du Centre ou vers le parc-relais.

L'Association de Sous-Moulin remercie l'OTC d'étudier ces propositions et d'y donner suite. Elle se tient à disposition pour en discuter ou pour participer à une visite des lieux avec vos représentants.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Lettre signée par M. Christian Renggli, Président et M. Claude Tschachtli, secrétaire

- M. le Président : l'OTC a répondu directement à l'association et cette signalisation va être améliorée.

2.2. Courrier de l'Association du Jardin Robinson de Chêne concernant la création et l'implantation d'un Jardin Robinson sur les Trois Chênes.

Monsieur le Président,

Notre association, fondée au mois de juillet 2002, s'est donnée pour but statuaire la création d'un jardin Robinson sur le territoire des Trois-Chênes, puis la gestion de celui-ci. C'est un programme ambitieux au service de notre jeunesse. La « clientèle » potentielle, les jeunes de 6 à 12 ans, existe en nombre, mais tout le reste est à imaginer et à concrétiser.

Pour votre Information, nous avons le plaisir de joindre à cette lettre notre premier fascicule de présentation, descriptif du projet, accompagné de nos statuts. Vous pourrez y lire que nous avons déjà bien « débroussaillé » le terrain et que la poursuite concrète dépend maintenant essentiellement de la volonté politique.

Nous avons besoin de l'appui de tous, mais votre appui nous est indispensable pour parvenir prochainement à nos fins. Nous serions très heureux si vous pouviez nous faire connaître les intentions Conseil Municipal dans ce dossier.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous nous permettons de vous féliciter pour votre réélection et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

- M. le Président : ce courrier est donné pour information étant donné que la parcelle prévue, derrière les terrains de football, se trouve sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg.

2.3. Courrier de l'Association Diabolo du 12 septembre 2003 concernant le préavis défavorable émis par la commune concernant le changement du chapiteau.

Monsieur le Président du Conseil Municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'Association Diabolo, représente les parents des enfants inscrits au Théâtre-Cirque de Thônex et, depuis dix ans, soutient l'action de l'école de cirque.

Nous avons appris l'avis défavorable émis par la commune de Thônex au sujet du changement de chapiteau et nous en avons été très déçus et surpris.

Nous avons beaucoup investi, dans la recherche de fonds pour ce projet qui est essentiel pour l'école et positif pour la commune.

Grâce aux dons de la Loterie Romande, des banques privées et d'autres donateurs désirant rester anonymes, nous avons pu réunir la somme de Fr 85'000,- nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'école de cirque connaît un succès grandissant, avec des inscriptions de plus en plus nombreuses. (En dix ans, le nombre d'enfants est passé de 300 à 580 et ceci sous le même chapiteau).

Certes le futur chapiteau sera plus volumineux, mais il satisfera ainsi les besoins de l'école.

L'augmentation de l'espace assurera une sécurité optimale et sera en accord avec les directives précises de la FEDEC (Fédération Européenne des Écoles de Cirque professionnelles).

L'esthétique du site en sera grandement améliorée et permettra de ranger du matériel ne trouvant pas actuellement de place à l'intérieur.

Nous avons beaucoup apprécié le soutien financier que vous avez apporté l'an dernier au Théâtre-Cirque, ce qui a été pour nous un signe très positif et nous espérons que vous maintiendrez votre intérêt à l'avenir de l'école.

Pour ce faire, nous désirons vous rencontrer, pour pouvoir vous apporter un autre éclairage et gagner votre soutien dans cette aventure qui nous tient à cœur, à nous parents, mais aussi à nos enfants.

Vous pouvez contacter Christine Wanner au tél.: 079/257.39.52 ou 022/348.41.26. En espérant une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'accepter Madame, Messieurs, nos meilleures salutations.

Courrier signé par : le Comité du Théâtre-Cirque, la présidente et la secrétaire.

— M. le Président : une information sera donnée en commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

2.4. Lettre du Groupement Vivre à Thônex concernant la pétition « Sécurité et qualité de vie à Thônex ».

Réponse du Conseil d'État, suite à la dépose de la pétition, adressée à l'association « Vivre à Thônex » en date du 14 mai 2003 :

Mesdames, Messieurs,

La copie de la pétition « Sécurité et qualité de la Vie à Thônex », contenant 727 signatures, adressée à notre Conseil, a retenu notre meilleure attention. Nous y répondons comme suit.

Différentes mesures peuvent être envisagées afin d'accroître la sécurité des usagers sur le réseau routier. Elles comprennent des mesures ponctuelles tels que des seuils, îlots, kit-école, etc., qui peuvent être parfois intégrées dans des zones dites de modération.

En ce qui concerne ces zones de modération, l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre, du 28 septembre 2001, fixe les principes à observer lors de leur instauration. Ces zones font par ailleurs l'objet de directives très précises émanant de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Il est précisé que les aménagements doivent être adaptés à la configuration des lieux, permettre une meilleure compréhension des usagers et apporter une plus grande homogénéité de ces zones. Les limitations de vitesses admises sont de 30km/h. pour les zones 30 et de 20km/h. pour les zones de rencontre (anciennement rues résidentielles).

Si une circulation est tolérée dans la zone piétonne, la vitesse équivaldra à une « allure au pas ». De plus, d'autres principes non négligeables sont à prendre en considération, comme l'introduction de la priorité de droite et la suppression des passages piétons, hormis où l'usage l'exige (induisant une priorité piétonne).

Chaque zone d'aménagement doit faire l'objet d'une étude circonstanciée. Les dossiers mis à l'enquête publique par l'Office des transports et de la circulation (OTC) doivent correspondre, en tout point, aux directives en vigueur.

La commune de Thônex, soucieuse de la sécurité de ses administrés, a procédé récemment à des aménagements de zones de trafic à vitesse modérée. C'est ainsi qu'une zone 30km/h. a été mise en place aux Verchères, que la zone de rencontre du chemin du Curé-Desclouds sera bientôt étendue au chemin du Bois-Des-Arts et au chemin des Deux-Communes et que des aménagements de type kit-école, couplés avec des signaux « 40 km/h. » ont été mis en places. De plus, d'autres demandes d'aménagements sont en cours d'analyse à l'OTC.

En ce qui concerne l'installation de radar, elle doit être précédée d'une étude attentive et d'une analyse de comptages. Elle fait généralement l'objet d'une concertation entre différents services de l'État. Lorsqu'un secteur particulièrement sensible est connu, une information est transmise à la Gendarmerie, à laquelle il incombe de mettre en place des contrôles principalement mobiles.

Notre Conseil est très attaché à ce que les conditions de sécurité soient les plus optimales possible, notamment dans les zones d'école et celles à fort taux d'habitants. Cela étant, nous vous rappelons qu'il appartient aux autorités communales d'assurer l'instruction des dossiers, études techniques à l'appui, puis de déposer des requêtes dûment motivées auprès de l'autorité cantonale, qui en examine le bien-fondé en regard de la législation en vigueur.

Dans cette perspective nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

et la réponse du 1^{er} septembre 2003 de l'association « Vivre à Thônex » à M. Laurent Moutinot, Conseiller d'État :

Monsieur le président du Conseil d'État,

Nous avons bien reçu votre lettre du 14 mai dernier relative à notre pétition citée en marge. Vos explications ont retenu toute notre attention; elle nous confortent dans notre volonté de voir s'instaurer une limitation de vitesse dans un rayon d'un kilomètre autour des écoles de Thônex, en particulier sur l'axe nord-sud (avenue de Thônex - route de Jussy) sur lequel pas moins de trois écoles primaires et un cycle d'orientation se succèdent. La sécurité de nos enfants en sera accrue, ainsi que la qualité de vie de leurs parents et familles résidant dans ces zones.

Cependant, nous déplorons vivement que vous ne faites aucune mention de notre demande précise, à savoir l'extension de la limitation à 40km/h. Celle-ci existe déjà à proximité de toutes les écoles du canton mais sur une distance bien trop ridicule (50 à 100 m. selon les cas) pour être prise au sérieux par les usagers de la route. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister dans notre démarche: nous vous demandons instamment d'intervenir auprès de vos services afin d'étendre ces zones de sécurité (40km/h.) à un rayon d'un kilomètre autour des écoles. Cette mesure est extrêmement facile à mettre en oeuvre. Il ne s'agit que d'une volonté politique.

Malheureusement, nous avons au contraire l'impression que votre administration s'enfoncé dans le chaos. En effet, un fait nouveau est intervenu à Thônex: des panneaux indiquant « + de 50km/h = feux rouge, -de 50km/h. = feu vert » ont surgi cet été sur l'avenue de Thônex, de part et d'autre de la zone de sécurité (où la vitesse est limitée: 40km/h.) située à proximité de l'école du Bois-des-Arts. Ces panneaux encouragent clairement les usagers de la route à rouler à 50km/h. alors qu'ils traversent un court tronçon où la vitesse est limitée à 40km/h. ! Une telle mesure, absolument contradictoire avec les panneaux « 40 km/h. » existants, sème le trouble dans la tête des usagers de la route comme dans celle des résidents. Elle semble recommander aux usagers de ne pas observer la limitation à 40km/h. Cette contradiction entre les panneaux « officiels » mis en place par votre autorité nous plonge dans un abîme de perplexité...

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de vérifier le bien-fondé de ces nouveaux panneaux et de les remplacer par des indications conformes à la vitesse admise dans le tronçon concerné (40km/h.).

Enfin, troisième demande. Aucune indication de ce genre n'est respectée si l'autorité compétente ne prend pas les mesures de contrôle adéquates. Il est indispensable que des contrôles fréquents et sérieux soient effectués afin de faire entrer dans les mœurs des habitudes difficiles à prendre spontanément.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez prise à la lecture de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'État, l'expression de nos respectueux sentiments.

Courrier de M. Philippe Decrey à M. Pascal Bonvin, Président de l'association Vivre à Thônex :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 1er septembre 2003 et vous remercions de nous communiquer vos échanges de correspondance avec le Conseil d'État.

Pour le bon ordre, nous vous rappelons que votre pétition, présentée au Conseil municipal le 8 avril 2003, a été, conformément au règlement en vigueur, renvoyée à la commission communale de circulation pour examen. Aucune réunion n'ayant lieu pendant les mois d'été, cette pétition sera donc examinée par la commission pendant l'automne et retournera devant le Conseil municipal au cours de la séance du 11 novembre 2003.

Par ailleurs, si le Conseil d'État relève que notre Commune a déjà pris nombre de mesures visant à réduire la vitesse sur son territoire, il convient de souligner qu'une étude est actuellement en cours en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg pour instaurer une zone 30 km/h. sur l'ensemble du plateau de Bel-Air. Nous sommes également intervenus auprès de l'Office des Transports et de la Circulation afin que des feux "intelligents" soient installés à la route de Jussy à la hauteur du chemin Plein-Sud ; de même, des comptages et des contrôles ont été effectués par la gendarmerie au chemin du Foron et un aménagement est prévu pour limiter la vitesse sur cette artère communale.

Enfin, les aménagements réalisés à l'avenue de Thônex près de l'école du Bois-Des-Arts (feux déclenchés par une vitesse supérieure à 50 km/h.) ne sont pas en contradiction avec le kit-école étant donné que les détecteurs de vitesse se trouvent dans la zone limitée à 50 km/h., ceci afin de laisser une certaine distance permettant aux feux de passer au rouge en cas de dépassement de la vitesse autorisé.

De plus, les détenteurs d'un permis de conduire sont censés savoir lire les panneaux de circulation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

- M. Fischer, Président, rappelle que cette pétition a été renvoyée en commission de Circulation lors de la séance du 8 avril 2003 et qu'un rapport sera fait au point 4 de l'ordre du jour - rapport des commissions.

- 2.5. M. le Président rappelle aux Conseillers municipaux le spectacle en faveur des enfants défavorisés organisé par l'Association «Un enfant un cadeau» qui aura lieu à la salle des fêtes de Thônex le mercredi 22 octobre 2003 à 14h.30.
- 2.6. Il est rappelé que le Challenge de Tir des Municipalités se déroulera le samedi 4 octobre 2003 et nous espérons que Thônex sera bien représentée.
- 2.7. Les membres de l'assemblée sont informés qu'à 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour - Propositions du Conseil administratif.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

3.1.1. Assemblée générale de l'ACG

M. Claude Détruche a été élu comme nouveau membre auprès du Comité du SIAG (Service Intercommunal d'Informatique de l'Association des Communes Genevoises).

M. Pascal Chobaz, Conseiller administratif de la commune de Lancy, a été nommé Président de l'ACG (Association des Communes Genevoises) en remplacement de M. Patrice Plojoux, Maire de la commune de Russin.

3.1.2. Promotions scolaires

Celles-ci ont été tumultueuses en raison du transfert d'une classe de 6P de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin. Il est vrai qu'il y a eu certaines lacunes dans la transmission de l'information pour des raisons diverses.

Ce transfert a donné lieu à bon nombre de réactions, de la part des enseignants mais surtout des parents.

Nous avons pu répondre aux diverses questions lors d'une réunion qui s'est déroulée le 19 août. Lors de cette séance les questions portaient principalement sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Nous avons demandé au service des ASM de se poster pendant tout le mois de septembre aux endroits stratégiques et de faire un rapport au Conseil administratif.

A la lecture du rapport, il s'avère que la sortie de l'autoroute, à la hauteur de la station BP, pose un certain problème. Nous envisageons d'y placer une patrouilleuse scolaire.

3.1.3. Journée de la mobilité

La commune de Thônex va prendre part à cette journée dont le but est de promouvoir le Pédibus. Cette action aura lieu le jeudi 2 octobre 2003, il est prévu que deux cortèges partent depuis le cycle du Foron pour desservir les quatre groupes scolaires de Thônex.

M. Charles Beer, Président du DIP, a déjà confirmé sa participation. il y aura également un certain nombre de députés du Grand Conseil et je fais appel à vous, Conseillers municipaux, pour vous demander de bien vouloir participer à cette action dont le départ est prévu pour 13h.

Nous aimerions par cette action faire un signe aux parents, par le biais de l'APET, que la commune est prête de mettre en fonction une voire deux lignes de Pédibus.

3.1.4. Petite enfance

Une étude concernant les besoins et attentes des parents d'enfants de 0 à 4 ans des Trois Chênes, en matière de crèches et jardins d'enfants, a été mandatée auprès d'un bureau spécialisé par les communes chênoises. En ce moment, un sondage téléphonique est en train d'être effectué auprès des parents.

La commission des Écoles prendra connaissance du résultat de cette étude lors de sa séance du 2 décembre prochain.

3.1.5. Journée de la propreté

Il a été demandé aux enfants des écoles de réaliser des dessins ayant pour sujet la propreté et l'environnement. Ces dessins seront exposés dans le hall du centre commercial de Thônex et des prix seront remis aux élèves à la fin de l'année.

3.1.6. Budget 2004

Celui-ci est terminé et sera présenté aux membres du groupe de travail pré-budget lors des séances des 2 et 9 octobre. Nous rappelons que les membres de ce groupe de travail devront faire le relais auprès de leurs collègues afin de donner des explications, surtout techniques, qui s'imposent.

3.1.7. Communaux d'Ambilly

Je vous rappelle que nous recevrons en séance de commissions réunies M. Laurent Moutinot, Président du DAEL, qui viendra nous expliquer la vision du canton concernant cette zone.

3.1.8. Agenda 21

Je me suis rendue le 25 septembre à Yverdon en compagnie du Président de la commission d'Urbanisme & Développement durable afin d'avoir un aperçu de ce qui se passe dans d'autres villes concernant la mise en place d'un Agenda 21.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Subventions aux Clubs sportifs

Les listes des clubs bénéficiant de subvention seront remises en temps voulu aux commissaires de la commission des Sports, ceci pour faire suite à une demande.

3.2.2. Piscine communale

Une réunion a eu lieu dernièrement avec les responsables de cet établissement et une proposition sera bientôt présentée afin de prendre des mesures concernant l'insécurité et les actes d'incivilité à la piscine.

3.2.3. Extension du Théâtrecirque

Nous avons appris aujourd'hui que le Conseil d'État a délivré l'autorisation pour l'extension du chapiteau, ceci malgré le préavis négatif du Conseil administratif. Le Conseil administratif se réserve de droit de donner la suite qu'il jugera utile après une période de réflexion.

Il ne faut pas oublier que le contexte de la zone ne convient pas à ce genre d'activité et le projet a déclenché une quasi-unanimité défavorable de la part des riverains. D'autre part, l'activité déployée par le cirque est tout à fait louable et nécessaire pour notre jeunesse.

Le Conseil administratif a bien étudié la demande d'autorisation et en a pesé les avantages et inconvénients. Dans les inconvénients il faut relever l'emprise au sol ainsi que la hauteur du nouveau chapiteau qui sont énormes par rapport à la situation actuelle. Les problèmes sonores risquent également de surgir étant donné la grande contenance de cette installation.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Fonds d'équipement communal

Mme Isabel Rochat, Maire, a été nommée au Comité du Fonds d'équipement en remplacement de M. Clément Piazzalunga.

3.3.2. Soirée des aînés

Le Conseil administratif a décidé de modifier la date de cette soirée au 30 avril 2004. Nous avons constaté que le mois de janvier n'était pas très adapté, notamment, à cause des conditions météorologiques.

3.3.3. Carrefour avenue de Thônex – chemin du Bois-Des-Arts

Des feux « intelligents » avec radar ont été installés. On peut déjà constater les premières infractions.

3.3.4. Transports publics transfrontaliers

Comme vous l'avez certainement appris la ligne du TAC, qui devait relier la périphérie d'Annemasse au CSSM, a été annulée suite à une décision du préfet car cela pose un problème au niveau du passage de la douane de Fossard. Toutefois, la ligne 2 du TAC qui rejoint le P&R Sous-Moulin par la douane de Moillesulaz est en fonction.

3.3.5. Centre de Loisirs

La FAS'e nous a donné un délai supplémentaire pour l'examen des diverses conventions. La commission des Écoles se réunira en début d'année 2004 pour traiter ce sujet.

3.3.6. Pétition

Le Conseil administratif a omis de mettre à l'ordre du jour une pétition émanant des habitants du chemin du Bois-Des-Arts, datée du 25 mai, cette dernière sera examinée la prochaine séance du Conseil municipal.

4. Rapport des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions ou à leur remplaçant afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Doris Constantin, vice-présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage en remplacement de M. José Fischer, Président de la commission et du Conseil municipal, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 12 juin 2003 :

1. Assemblée générale de l'association « Le Chênois »

Cette séance a été présidée par M. Pierre de Candolle.

Les nouveaux membres du comité sont :

- M. Pierre de Candolle (Chêne-Bougeries), Président,
- Mme Mireille Mahrer (Chêne-Bourg), vice-présidente,
- M. Christoph Riesen (Chêne-Bougeries), trésorier,
- Mme Anne-Marie Jaquet (Thônex), secrétaire,
- Mme Claudia Burri (Chêne-Bourg) et M. José Fischer (Thônex), membres

Les conseillers administratifs délégués sont :

- M. Pierre Debarge (Chêne-Bourg),
- Mme Béatrice Grandjean-Kyburz (Chêne-Bougeries),
- M. Philippe Decrey (Thônex).

a. approbation des statuts de l'association :

Après deux petites modifications, les statuts ont été approuvés par 18 oui et 2 abstention.

b. approbation de la charte :

La charte a été adoptée par 18 oui et 2 abstentions.

c. élection des vérificateurs des comptes :

Mme Anne-Marie Jaquet a proposé M. Olivier Favre pour Thônex et Chêne-Bourg a proposé Mme Gladys André-Merveille. Ces deux candidatures ont été retenues.

d. approbation du principe de fonctionnement :

Les modifications de ces principes relèvent de la compétence du Comité. Ces derniers ont été approuvés par 18 oui et 2 abstentions.

e. divers :

Le prochain journal sortira en juin le numéro « 0 » de la nouvelle mouture.

- 4.2. À M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2003 :

Cette séance a été l'occasion de faire un tour d'horizon concernant les dossiers en cours de cette commission. Il n'y avait pas de vote de cette séance.

- Arbres sur la commune
Une discussion concernant la problématique des arbres a été engagée et un inventaire sera bientôt effectué. Ce dernier nous permettra d'avoir une vision claire de la situation.
- Rond-point près du centre d'intervention des sapeurs-pompiers
Ce rond-point fera l'objet d'un aménagement sommaire (engazonnement) en attendant une étude globale des ronds points communaux.
- Déchetteries
Les déchetteries décentralisées feront l'objet d'une étude afin de pouvoir tirer un bilan après quelques années d'exploitation. Il faudra certainement étudier l'emplacement de certaines de celles-ci et les commissaires ont désiré une meilleure information sur les lieux où les déchetteries sont situées.
- Place de jeux derrière la salle des fêtes
Le projet est en cours et reviendra en commission pour approbation.
- La place de Graveson
Cette place a été laissée à « l'abandon » dans l'attente de la concrétisation du projet « Espace-rue ». Le nouveau Conseil administratif n'a pas accepté cette situation et a pris l'initiative de la remettre en état afin qu'elle soit plus accueillante et conviviale.
- Groupement Intercommunal de Compostage Arve-Lac
Nous avons appris que le dossier du GICAI n'avance pas, il reste un petit espoir que les SIG reprennent la gestion ou rachètent ce projet mais pour l'instant rien n'est défini.
- Piscine
Le Conseil administratif a dans l'idée de réaménager les espaces extérieurs de la piscine afin d'améliorer la surveillance dans cet établissement. L'engagement d'une police privée pendant la haute saison a semble-t-il permis d'améliorer la situation en ce qui concerne les vols.

– Économie publique

Il semble que le rôle que peut jouer la commune dans ce domaine soit assez flou et incertain. Un contact sera pris avec les services de M. Lamprecht.

- 4.3. M. Roland Droz, en remplacement de M. José Fischer, Président du Conseil municipal donne lecture des conclusions du rapport des commissions réunies du 9 septembre 2003 :

La séance en commissions réunies du 9 septembre 2003 a donc traité de la mise en place d'un Agenda 21 pour la commune et des incidences financières qui en découlent. Il s'agissait d'une séance d'information.

Nous avons reçu M. Epalle, rattaché au service cantonal de développement durable auprès du DIAE. Après un rappel historique, M. Epalle nous a présenté les principes adoptés, dès 1992 à Rio et les différentes étapes déjà adoptées au niveau fédéral et cantonal. Il nous a également indiqué de quelle manière l'agenda 21 devrait s'harmoniser à travers différentes instances et les différents projets, et que cette approche concernait également les entreprises privées.

Des documents ont été remis aux commissaires, l'un d'eux est un guide pratique de l'Agenda 21 communal. Des informations se trouvent également à disposition sur le site de l'État de Genève.

Des collaborations entre les communes, avec le canton, avec la Confédération et la mise en place d'un groupe de pilotage ont été évoquées.

Après le départ de M. Epalle, une discussion s'est engagée sur différents points, notamment sur la manière de procéder, sur l'avancement de l'Agenda 21 dans d'autres communes, sur des collaborations possibles, sur l'impact en terme de ressources humaines, sur les subventions et l'aspect financier d'un tel projet.

A l'issue de cette séance d'informations, Mme Isabel Rochat, Maire, a indiqué qu'elle se rendra à Yverdon et reviendra avec des informations permettant d'initier un projet. Il a été proposé par Mme Rochat et par les commissaires de demander au Conseil administratif de faire des propositions sur l'élaboration d'un Agenda 21. Bien qu'il n'y ait pas eu de vote formel lors de cette séance, cette proposition a été accueillie favorablement.

- 4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission Écoles & Jeunesse, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 septembre 2003 :

Lors de la séance du 16 septembre, Mme Rochat nous a présenté la journée de la mobilité du 2 octobre prochain ainsi que la journée de la propreté du 4 octobre.

1. Audition du Comité de restructuration du Centre de Loisirs.

Nous avons auditionné le comité de restructuration du Centre de Loisirs. M. Saillant de la FAS'e nous a expliqué le fonctionnement de celle-ci. Mme Bonvin, de la fédération des Centres de loisirs nous a présenté cette dernière..

M. Coulin, Président du Comité nous a présenté le travail effectué par celui-ci depuis le 23 juin. Ils se sont attachés à régler les divers dysfonctionnements. Ils vont restructurer l'association. Le comité aimerait que les diverses associations communales s'investissent dans le centre.

Un coordinateur a été engagé avec une fonction hiérarchique claire.

Il reste beaucoup de travail à ce comité transitoire mais la commission est confiante dans l'avenir.

2. Convention cadres entre la commune et la FAS'e et la commune et le Centre de Loisirs.

Nous devons compléter deux articles des conventions commune-centre et commune-FAS'e. La même représentation municipale que précédemment a été acceptée à l'unanimité.

La population cible sera de 7 à 77 ans. La commission suggère une collaboration du centre aux diverses activités communales. Ces deux derniers points ont été acceptés à l'unanimité.

Les conventions seront présentées au comité qui les retournera à la commission avec des suggestions et commentaires.

4.5. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 septembre 2003 :

Nous avons eu lors de cette séance une information sur le CSSM et sa nouvelle direction incluant un vote de principe concernant la réfection du terrain B de football.

1. CSSM – informations concernant la direction du Centre

Nous avons reçu des informations de la part de M. Ehinger ancien directeur du centre, qui a décidé de prendre une retraite anticipée et qui siège dans notre commission.

La nouvelle direction a été confiée à M. Hirt après avoir fait appel à une société extérieure afin de faciliter le choix qui s'avère satisfaisant après un mois de fonction.

2. CSSM – Subventions aux Clubs sportifs

Nous avons appris que tous les clubs reçoivent des formulaires très précis à remplir en leur demandant toute une foule de renseignements, les comptes doivent également être joints à la demande de subvention.

Cette année l'enveloppe totale est de Fr 700'000,- soit 5% de plus que pour le budget 2003.

3. CSSM – Orientations du plan d'investissement quadriennal

Nous avons reçu un plan d'investissement très précis pour la législature 2003-2007, de nombreuses demandes et souhaits ont été formulés concernant des installations futures et il a été dressé une liste des différentes infrastructures à court, moyen et long terme à prendre en considération pour finir le centre.

4. CSSM – Préavis concernant la réfection du terrain B.

Ce terrain en herbe est soumis à de forts traitements et est très abîmé et il faut savoir que la réalisation de la patinoire a supprimé deux surfaces qui permettaient de le préserver. Il y a une possibilité de remplacer ce terrain naturel par du synthétique car il faut savoir que l'entretien du terrain en herbe coûte Fr 20'000,- par an.

Un terrain en synthétique de la 3^{ème} génération peut être utilisé comme un terrain en herbe et sa durée de vie est de 20 ans.

Le vote de principe pour la réfection du terrain B a été accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

5. Sécurité, police, information du Conseil administratif

Deux nouveaux ASM ont été assermentés et ce service comprend actuellement quatre membres qui peuvent remplir toutes les tâches.

Une convention sera signée avec la commune de Puplinge afin de déléguer auprès de cette commune un ASM à 25%.

Une discussion a également eu lieu sur la police privée, il a été précisé que la commune de Thônex n'était pas un cas à part à ce sujet et que cette police permet la dissolution de bandes et d'intervenir au moment opportun. Le Conseil administratif trouve cette collaboration très positive.

- 4.6. M. Martin-Paul Broennimann, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 septembre 2003 :

1. Pétition pour une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air.

Il y a eu un examen de la pétition à l'aide de cartes et d'explications données par le service technique. Sur le fond la pétition a été estimée recevable justifiée par les commissaires qui ont accepté d'entrer en matière. Nous avons également appris que la commune de Chêne-Bourg étudiait la mise en place d'une zone 30km/h. dans le secteur et que le Conseil administratif avait déjà pris des contacts avec cette commune.

A l'unanimité les commissaires ont décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

2. Pétition communale et cantonale « Vivre à Thônex ».

Cette pétition demande la création de larges zones limitées à 40km/h. sur la commune. Après examen de la situation sur carte il s'avère que cette mesure est presque excessive dans le sens qu'elle reviendrait à mettre la quasi-totalité du territoire à 40km/h y compris les zones de transit et les routes cantonales, chose qui paraît difficile à réaliser. La commission a également pris connaissance d'une liste d'interventions qui sont déjà en cours et qui vont dans le sens souhaité des pétitionnaires. C'est la raison pour laquelle nous avons voté à l'unanimité le classement de cette pétition. Le Conseiller administratif adressera une lettre en leur expliquant les raisons de ce classement.

3. Situation des projets en suspens.

Nous avons terminé la séance par un survol très complet des projets en suspens, les commissaires ont demandé qu'un échéancier soit établi et avons félicité le Conseil administratif pour la dynamique et l'attitude très positive qui n'existaient pas lors de la précédente législature.

5. Pétitions

5.1. Concernant les nuisances envers les habitants du chemin du Curé-Desclouds depuis la rive française du Foron.

M. José Fischer, Président, donne lecture du texte de la pétition :

Mesdames, Messieurs,

Habitants des immeubles du chemin du Curé-Desclouds bordant le Foron, nous sommes malheureusement conduits à vous adresser cette pétition.

En effet, depuis trois ans maintenant, nous rencontrons régulièrement des problèmes avec des jeunes de la rive française. Nous sommes ainsi la cible de provocations et de menaces verbales grossières, de racket (visant principalement les téléphones portables), d'exhibitions de fesses et aussi de jets de pierres, tirés pour la plupart au lance-pierre, et atteignant des distances importantes (jusqu'aux balcons des 2^{ème} et 3^{ème} étages). Par ailleurs, les bords du Foron sont utilisés comme terrain de motocross, occasionnant pour nous des nuisances sonores intolérables.

Certains d'entre nous ont plusieurs fois tenté de négocier avec les adolescents en question, hélas sans obtenir un résultat durable qui permette une cohabitation paisible.

Plusieurs fois nous avons aussi fait appel à la police et/ou aux douaniers, sans non plus de suite satisfaisante à long terme.

Lorsque nous nous sommes adressés à la sécurité municipale de Thônex, celle-ci nous a informés qu'elle ne peut « rien faire ». Quant à la police de Chêne, elle semble être démunie face à ce problème.

Suite aux jets de pierres constants depuis fin avril 2003 (diamètres de 5 à 10 cm, voire plus), nous avons décidé de porter à votre connaissance nos difficultés ainsi que notre « ras-le-bol ».

Par la présente, nous vous demandons donc la mise en œuvre de moyens afin qu'une solution durable soit trouvée. En effet, nous souhaitons habiter dans notre quartier sans avoir à craindre que nos enfants soient atteints par des projectiles et sans être régulièrement l'objet d'incivilités.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons vivement pouvoir vous rencontrer prochainement.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Cette pétition a été signée par 85 habitants du chemin du Curé-Desclouds.

M. le Président Informe que le Bureau propose au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif étant donné que celui-ci a déjà pris de nombreux contacts tant avec la police suisse qu'avec les autorités françaises pour essayer d'améliorer la situation.

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la sécurité : nous avons été très rapidement mis au pied du mur pour cette situation qui n'est pas acceptable et nous avons immédiatement écrit à Mme Magnin, Maire de Gaillard, en lui faisant part de nos inquiétudes. Nous avons reçu dans un premier temps une réponse nous informant que les autorités françaises étaient au courant de la situation et que la parcelle depuis laquelle partaient les incivilités était destinée à la construction d'un futur EMS. Nous n'avons pas été satisfaits de cette réponse et avons donc relancé Mme Magnin afin qu'elle intervienne énergiquement auprès des forces de l'ordre. Pour notre part nous avons alerté la police cantonale ainsi que les douanes pour que les rondes autour du Foron soient intensifiées, ce qui a été fait. La situation actuelle semble s'améliorer et est suivie de près. Le Conseil administratif envisage également d'envoyer un courrier à Mme Spoerri afin de mettre un peu plus de poids dans la résolution de ces problèmes de délinquance transfrontalière.

La discussion est ouverte :

Au vote :

- *Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.*

5.2. Concernant l'abattage de cèdres du Liban sur la parcelle du centre commercial de Thônex. Discussion. Vote.

M. José Fischer, Président, donne lecture du texte de la pétition :

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

Les personnes soussignées, pour la plupart habitants des immeubles Apollo, ont appris par l'association CONVIVE que les trois grands cèdres du Liban se trouvant sur la parcelle du centre commercial de Thônex, propriété de Jelmoli SA, étaient condamnés à mort.

L'indignation, écœurement, colère nous animent. Ces superbes arbres, bien que sur terrain privé, font notre admiration et partie du paysage thônésien.

Aucun soin, ni arrosages ne leur sont prodigués depuis de nombreuses années. L'espace perméable à la pluie a été remplacé en son temps par de l'asphalte et des pavés. Néanmoins, ils résistent et survivent sans signes d'un danger imminent pour les passants.

Pourquoi les supprimer ?

Pour agrandir le parking jamais complet ?

Pour permettre aux véhicules de rouler plus rapidement dans le parking ?

Pour faciliter l'accès aux camions de livraison qui a été modifié ?

Nous faisons appel à votre bon sens, au respect de la nature et à sa sauvegarde, à la conservation de l'héritage botanique laissé par la famille Jeandin.

Nous vous prions instamment de tout mettre en œuvre pour préserver et maintenir en vie ces trois majestueux cèdres dont la vue embellit ce quartier bétonné à outrance.

De même, il serait souhaitable que la commission Environnement répertorie les grands arbres, patrimoine de notre commune, et veille à ce que leurs propriétaires en prennent soin pour les générations futures.

Nous comptons sur votre autorité pour faire respecter notre environnement et sauver notre poumon de verdure.

Nous vous remercions par avance de votre prompte et efficace intervention et vous présentons, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, nos respectueuses salutations.

M. le Président Informe que le Bureau propose au Conseil municipal de procéder au classement de cette pétition étant donné qu'elle touche un problème situé sur une parcelle privée, propriété de Jelmoli SA, et que tant cette société que le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage ont été informés de la situation par l'intermédiaire du Conseil administratif.

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'environnement : dans cette affaire nous comprenons tout à fait les sensibilités des personnes au sujet de ces trois cèdres, mais il faut rappeler que ces arbres sont sur une parcelle totalement privée et que les services de l'État peuvent décider de l'abattage de ces arbres en fonction du danger qu'ils représentent. Le pouvoir du Conseil administratif est donc très réduit.

Le Conseil administratif a écrit au propriétaire concerné afin de le rendre attentif à l'entretien de ces cèdres et nous avons par ce fait utilisé la seule voie qui était en notre pouvoir sur ce dossier.

En ce qui concerne la deuxième partie de cette pétition à savoir un répertoire des grands arbres, nous allons, comme cela a été dit en commission, nous y atteler.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : c'est en mai 2003 que le propriétaire, l'État et la commune ont été informés que ces arbres dépérissaient. Suite à l'été sec que nous avons vécu le dépérissement devenait de plus en plus visible. Il faut relever que les cèdres sont des résineux qui supportent un élagage on voit ceci dans beaucoup de parcs chez nous.

Cette pétition est l'occasion de discuter en commission les principes généraux de la gestion des arbres. Si vous voyez ces cèdres ainsi que les arbres qui meurent dans le parking derrière la salle des fêtes. A tout moment on voit des terrains qui ont été bétonnés, étanchés alors que l'on sait que les racines des arbres peuvent aller jusqu'à deux fois la distance des longues branches pour chercher de l'eau. Ces cèdres sont un exemple typique de patrimoine urbain, que le propriétaire n'a pas planté mais qu'au fond par question pratique et vision à court terme va priver la communauté, d'un évaporateur, d'un dépoussiéreur, d'un biotope, d'un rafraîchisseur de l'air par l'ombrage et l'évaporation des arbres. Le fait de l'abattre servirait de précédent pour ceux qui goudronnent les parkings alors qu'il existe beaucoup de parkings perméables il y a nombreux d'exemples par ici.

On pourrait avoir un avis du service des forêts pour que, lors de n'importe quels travaux entrepris dans la commune on fasse attention à des systèmes pratiques et abordables financièrement. Je trouve qu'il est prématuré de classer cette pétition et je propose un renvoi en commission.

M. Grandgirard : le groupe radical soutiendra la décision du Bureau.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien fera de même.

M. Favre : le groupe libéral suivra l'avis du Bureau car il n'entend pas s'immiscer dans les affaires concernant une propriété privée. D'autre part, un débat peut avoir lieu sans que l'on entre en matière sur cette pétition.

Au vote :

- *Le classement de cette pétition est accepté par 14 voix « pour », 8 voix « contre ».*

6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote 2004. (DA-03-18)

- Mme Isabel Rochat, Maire : cette année les choses paraissent assez facile étant donné qu'il y a quatre votations prévues pour 2004 et que nous avons quatre partis politiques autour de cette table.

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléant du local de vote de Thônex, pour l'an 2004 qui se présente comme suit : (voir annexe 1).

7. Règlement du Conseil municipal. (DA-03-19)

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 septembre 2003 :

Le Département de l'intérieur nous a demandé une modification par rapport au règlement voté à l'unanimité le 8 avril 2003. Entre temps, la loi sur l'administration des communes a été modifiée et nous n'avons plus le droit de déposer des motions auprès du Grand Conseil. Le Département nous a également demandé de procéder à quelques petits correctifs notamment dans des renvois à certains articles. Après étude par la commission, ce règlement a été approuvé à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le règlement du Conseil municipal approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 avril 2003,
- Attendu que le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement a demandé la modification de certains articles afin de rendre le règlement du Conseil municipal conforme à la législation cantonale,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 18 septembre 2003,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le nouveau règlement du Conseil municipal ci-annexé.
 2. Que ce règlement entrera en vigueur dès que le Conseil d'État l'aura approuvé.
 3. Cette délibération annule et remplace celle prise le 8 avril 2003.
8. Constitution d'une servitude à l'avenue de Thônex. (DA-03-20)
- M. Claude Détruche, Conseil administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : en date du 1^{er} octobre 2002, le Conseil municipal a accordé une dérogation au rapport des surfaces pour la réalisation de 6 villas à l'avenue de Thônex 44. Le Conseil avait à l'époque lié cette dérogation à la création de servitudes pour que les personnes puissent accéder au nouveau giratoire et ceci pour des raisons de sécurité. Le projet qui vous est présenté ce soir concerne donc la création de ces servitudes.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : si dans ce projet la densité a pu être augmentée par une dérogation, et des voies de circulation adaptées en conséquence pour la sécurité et le bien-être des usagers, il nous semble important de profiter de chacun des travaux prévus pour préserver la qualité de l'environnement local sur deux aspects :

- le premier quant à la gestion des eaux dont il faut éviter au maximum le rejet au Foron de façon à maintenir ses débits les plus réguliers et propres possible. Rappelons nous aussi que chaque goutte d'eau rendue au terrain permettra la croissance correcte et harmonieuse de la végétation proche et même parfois distante,
- et le second quant à la petite faune locale très riche pour qui les morcellements de biotopes, les barrages (routes bordures) et les pièges mortels (grilles, grilles-gouffre) mettent la survie en danger lors des migrations, en l'occurrence entre le biotope Foron et la campagne, migrations indispensables au renouvellement génétique qui évite la consanguinité et la disparition des espèces.

Je propose l'amendement suivant :

- De tenir compte, lors de ces travaux, des impératifs modernes de protection du régime naturel des cours d'eau (sols et parkings perméables, infiltration, fossés) et du respect de possibilités de migration et de survie de la petite faune locale (bordures interrompues ou inclinées, grilles judicieusement placées s'il en faut).

M. Grandgirard : la dérogation a déjà été accordée. Nous nous trouvons ce soir pour voter une servitude accordant un droit de passage sur une parcelle qui appartient à la commune et que nous avons demandée. Il devient donc difficile d'avoir des exigences qui dépassent le droit de l'obtention d'une servitude. En conclusion, je ne vois pas comment on pourrait introduire cette remarque dans la délibération.

Mme Stroumza : je suis étonnée de l'intervention de M. Grandgirard, car la constitution d'une servitude représente un droit réel et il s'agit d'un droit que l'on accorde à des privés. Nous pourrions donc très bien y associer des conditions et c'est ce que propose M. Loutan. Je rappelle qu'à l'époque lorsque nous avons accepté les servitudes le long de la Seymaz nous avons mis une servitude qui obligeait les propriétaires à terminer le cheminement piétons. Ceci n'a pas été respecté mais la condition avait été demandée.

M. Favre : je suis surpris d'entendre que cette servitude est un « cadeau » pour les propriétaires alors qu'il s'agit en fait d'une demande du Conseil municipal pour régulariser une situation qui n'était pas acceptable au niveau de la sécurité par rapport aux véhicules qui devaient s'engager sur l'avenue de Thônex. Ne chargeons pas trop le bateau ! On leur a déjà imposé un tracé, on ne va pas encore y ajouter des conditions.

M. Broennimann : il faut tout de même rappeler que le fait de passer sur notre parcelle est une amélioration sensible du projet initial. Dans ce cas, M. Loutan cherche à promouvoir la qualité de l'aménagement avec tout le bienfait qui en découle. J'aurais peut être un avis différent quant à la manière de présenter la chose qui ne serait pas d'assortir la servitude de conditions mais de rentrer en contact avec les propriétaires en les encourageant à prendre ces mesures.

M. Forte : nous rejeterons la proposition d'amendement de M. Loutan car nous avons déjà l'impression de faire le débat du point 13 de l'ordre du jour. Finalement, on demande ce genre de chose pour l'ensemble des constructions.

M. Loutan : c'est justement à cause de chaque projet accepté sans discussion que nous sommes ensuite embêtés pour des décennies et je vous informe déjà qu'à chaque projet il faudra en découdre et je reviendrai là dessus. C'est avec ce genre d'attitude que l'on détruit les arbres, la faune et la qualité de vie. Je vous signale que le DAEL ainsi que le DIA sont en train de plancher sur comment faire un petit plan incliné avant la fosse d'égout pour que les bêtes puissent sortir. Dans quelques mois vous aurez tout ça.

Au vote

- *L'amendement de M. Loutan est refusé par 11 voix « contre », 10 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'en date du 1^{er} octobre 2002, le Conseil municipal a accordé une dérogation au rapport des surfaces à 29,5%, pour permettre la réalisation de 6 villas jumelles sur la parcelle 5917, feuille 10 du cadastre de Thônex, avenue de Thônex 44,
- Attendu que lors de l'examen de ce dossier, le Conseil municipal a souhaité, pour des questions de sécurité, que l'accès à ce nouveau lotissement se fasse par le chemin existant, situé au sud de la parcelle communale,

- Attendu qu'afin d'assurer la dévestiture des parcelles sur lesquelles seront réalisées les nouvelles constructions, il est nécessaire de constituer, au profit des parcelles 6144, 6145, 6146, 6147, 6148 et 6149 (ex-parcelle 5917) et à charge de la parcelle 3962, propriété de la commune de Thônex, les servitudes suivantes :
 - a) servitude de passage à pied et à véhicules, selon plan de servitude N° 1, établi par le bureau d'ingénieur géomètre Heimberg & Cie.
 - b) servitude de canalisations multiples (eau, gaz, électricité, téléphone, teleréseau), excepté les canalisations d'eaux claires et usées, selon plan de servitude N° 2 établi par le bureau d'ingénieur géomètre Heimberg & Cie.
- À LA MAJORITÉ (par 17 voix « pour » et 5 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De constituer, au profit des parcelles 6144, 6145, 6146, 6147, 6148 et 6149 (ex-parcelle 5917) et à charge de la parcelle 3962, propriété de la commune de Thônex, les servitudes suivantes :
 - a) servitude de passage à pied et à véhicules, selon plan de servitude N° 1, établi par le bureau d'ingénieur géomètre Heimberg & Cie.
 - b) servitude de canalisations multiples (eau, gaz, électricité, téléphone, teleréseau), excepté les canalisations d'eaux claires et usées, selon plan de servitude N° 2 établi par le bureau d'ingénieur géomètre Heimberg & Cie.

L'ensemble des frais, découlant de la constitution de ces servitudes, sont à charge des futurs acquéreurs.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 52'000,- en vue de l'abattage des peupliers de l'avenue de Thônex. (DA-03-21).

- M. Claude Détruche, Conseil administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière ; le 19 mai une branche de taille très importante est tombée du côté des habitations de l'avenue de Thônex. Par chance, aucun dégât tant humain que matériel n'a pu être constaté. Le service des forêts a immédiatement demandé de procéder à l'abattage des sept peupliers les plus touchés. Les quatorze peupliers restant font également l'objet d'une autorisation d'abattage ; il ne nous manquait plus que le crédit pour procéder à cette opération.

Un projet de replantation vous sera prochainement présenté. Il a d'ailleurs, déjà fait l'objet d'une discussion en commission de l'environnement. Afin d'éviter tout accident nous vous demandons de bien vouloir accepter ce crédit.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : ce crédit d'abattage de Fr 52'000,- est une honte pour les architectes et ceux qui donnent des autorisations de construire faisant fi des règlements sur la gestion des eaux et des arbres et qui, pour économiser quelques milliers de francs sur le moment chargent la communauté plus tard et hypothèquent la qualité de vie des habitants pour longtemps !

Quel surcoût auraient représentées des voies et parkings perméables ou disposées en amont du sol voisin ? Sûrement moins que ces Fr 52'000,- dépensés en pure perte !

La commune a-t-elle au moins des chauffages au bois pour utiliser cette matière première ?

Les travaux conçus de ce quartier ont détruit l'équilibre environnemental pour cette rangée de peupliers en raison de l'imperméabilisation totale des parkings et chaussées pour peu circulants, et malheureusement disposés en creux dans le terrain, ce qui par le drainage total entraîne la mort des arbres par assèchement du sol et envoie 700 litres non filtrés par m² et par an directement au Foron.

Les mêmes travaux auraient pu se faire en relief, avec drainage naturel vers le terrain et grilles pour eau de pluie disposées par sécurité en cas de saturation du terrain par gros orages.

Nous vous proposons l'amendement suivant :

- a. proposer rapidement un crédit permettant une bonne gestion de l'eau en faveur des futures plantations, (reperméabilisation des parkings) de façon à ce que la route se draine vers les racines et les parkings s'infiltrent (fossé, dalles ajourées, tranchées drainantes), de façon à ce que les plantations prochaines ne restent pas maigrichonnes à jamais mais s'épanouissent et protègent le confort des riverains de la route de Thônex très circulante.

- b. que cette étude soit mise à profit pour éliminer les barrages ou pièges à faune séparant le cordon biologique du Foron et les biotopes de la campagne amont de la route de Thônex.

M. Uehlinger : je trouve que les propos qui sont tenus ce soir devraient l'être pour le projet de replantation et non pas pour le sujet qui nous préoccupe ce soir. Aujourd'hui, il s'agit d'abattre des arbres qui représentent un danger pour la population et nous aurons l'occasion de reparler de ceci lors de la présentation du projet de replantation.

M. Hyde : au nom du groupe radical, nous pensons que les remarques qui ont été faites ont toutes leurs pertinences mais nous avons un projet qui nous est soumis et qui consiste à assurer essentiellement la sécurité, au vu de la proposition du Conseil administratif. Il est fort possible qu'un certain nombre d'erreurs aient été faites par le passé, encore faut-il que celles-ci puissent être établies. Nous aurons l'occasion de rediscuter, lorsqu'il s'agira de remplacer les arbres abattus, des essences et des moyens de les protéger. Le point 3 du délibéré qui nous est présenté ce soir nous permet de penser que le Conseil administratif préparera un projet qui tiendra compte des éléments qui ont été soulevés ce soir.

M. Loutan : suite à ces engagements oraux je retire ma proposition d'amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage a accordé l'autorisation urgente d'abattre en juin, 7 de ces arbres suite à la chute d'une branche de taille importante,
- Vu que les 14 peupliers restant, dont l'état de santé s'est fortement dégradé, suite à la canicule exceptionnelle de cet été, présentent également un danger, notamment lors de forts orages, vent voire lors de chutes de neige en hiver,
- Vu l'autorisation d'abattre décidée le 18 juillet 2003 par le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage,
- Sur proposition du Conseil administratif,

– À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 52'000,- sous la rubrique 33.314 représentant la somme nécessaire pour l'abattage des 21 peupliers de l'avenue de Thônex,
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
 3. Un projet de replantation liés aux aménagements prévus dans le périmètre du nouveau giratoire du ch. des Cyprès sera présenté prochainement au Conseil municipal.
10. Demande d'un crédit de Fr 165'000,- en vue de la réfection du chemin de Chantemerle. (DA-03-22).
- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : il semble que la photographie qui vous a été remise avec le dossier est assez parlante pour montrer l'état de ce chemin. Ceci est une préoccupation qui existe depuis de nombreuses années, la situation de ce chemin n'est pas tolérable, notamment, à cause de l'absence de collecteurs et l'état de la chaussée, ne permet pas un écoulement correct lors des périodes de pluie. Le dossier, très complet, qui vous a été remis vous indique exactement le projet que nous entendons mener à bien pour mettre un terme à cette situation.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Amoudruz : je prends la parole au nom des groupes libéral, démocrate-chrétien et radical. Au vu du dossier qui est fortement bien préparé, il est d'une évidence que l'on se lance dans ces travaux. Les trois groupes sont pour la discussion immédiate.

M. Loutan : quant à nous, nous sommes pour un renvoi en commission pour les raisons suivantes : il est vrai que cette chaussée doit être refaite car celle-ci penche et qui plus est du côté des villas et il n'y a aucune rigole d'absorption entre la route et les entrées des garages. Les habitants auraient donc dû s'adresser aux architectes et non pas à la commune.

Au numéro 14 de ce chemin il y a un cabinet de pédicure dont les clients se parquent sur la bande herbeuse entre la villa et la route. La boue s'écoule en direction de la villa du numéro 12 qui est en sous-sol. Nous pensons que les habitants seraient heureux de pouvoir se prononcer sur les modalités de parage le long de cette route. En plus, ce projet s'inscrit, dans un plus long terme dans un quartier qui est appelé à changer avec le développement des communaux d'Ambilly.

Il faut donc renvoyer ce projet en commission afin d'avoir une vue d'ensemble et de pouvoir auditionner les habitants.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 14 voix « pour » et 8 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Loutan propose l'amendement suivant à insérer en point N°4 du projet de délibération :

- *Dans cette région de transition ville-campagne, de tenir compte lors de ces travaux des critères modernes de gestion des eaux de surface et du régime des cours d'eau et le maintien des conditions de vie de la petite faune locale.*

A la demande de M. Amoudruz la séance est suspendue pour une durée de 3 minutes.

M. Amoudruz : nous serions prêts à accepter cet amendement pour autant que qu'il y soit ajouté la phrase suivante :

- *Ces travaux devant entrer dans cette enveloppe budgétaire.*

Au vote :

- *Les propositions d'amendements sont acceptées à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- *Attendu que les riverains du chemin de Chantemerle se sont plaints à plusieurs reprises auprès de la commune du déversement sur leur parcelle des eaux de pluie provenant de la chaussée et menaçant les sous-sols d'inondations.*

- Attendu que ce chemin n'est pas équipé d'un système d'assainissement des eaux claires, celles-ci s'écoulent soit dans les champs côté communaux d'Ambilly, soit dans la berme herbeuse qui longe les parcelles privées.
- Attendu que lors des événements pluvieux, les possibilités d'infiltrations se saturent et des flaques se forment sur la chaussée en cherchant un exutoire et que ce dernier se matérialise au niveau des accès privés, plus particulièrement par les rampes d'accès aux garages.
- Attendu que pour améliorer cette situation il convient de réaliser un petit collecteur d'eau claire le long de la berme herbeuse et de procéder à la réfection du chemin qui est en mauvais état,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 165'000,- en vue de l'assainissement des eaux de chaussée et de la réfection du tapis du chemin de Chantemerle.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 165'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2005 à 2019.
4. Dans cette région de transition ville-campagne, de tenir compte lors de ces travaux des critères modernes de gestion des eaux de surface et du régime des cours d'eau et le maintien des conditions de vie de la petite faune locale. Ces travaux devant entrer dans cette enveloppe budgétaire.

11. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Projet de résolution déposée dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant le matériel consommé par et pour le Conseil municipal, petit pas pratique et symbolique dans le sens des « Actions 21 » (RM-03-01).

M. Guy Loutan, Conseiller municipal, auteur du projet de résolution donne lecture du projet :

Pour sans plus attendre commencer à donner à nos communiens un exemple de nos « actions 21 » dans notre pratique politique, voici 3 thèmes rapidement concrétisables :

1. Papier

Vu l'importance de protéger les eaux et utiliser rationnellement l'énergie comme le bois, et constatant que nous lisons et recevons nos documents imprimés sur papier blanc (produit à grand renfort d'eau, de bois et d'énergie).

Le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif :

- *À utiliser dorénavant, sauf exception, du papier 100% recyclé, et à le préciser pour inviter nos contacts à faire de même.*

2. Boissons des séances municipales

Vu l'importance de protéger les eaux et économiser l'énergie et constatant que nous buvons lors de nos séances de l'eau nettoyée et embouteillée à l'énergie nucléaire dont on ne sait que faire des déchets ou comment refroidir les centrales par temps sec et chaud ou embouteillée à l'énergie hydraulique des barrages qui déstabilisent le régime des cours d'eau pour le plus grand malheur de la faune.

Eau mise en bouteilles plastiques, consommatrices de transport et d'énergie pour la consommation et le recyclage, petites bouteilles personnelles de plastique tirées du pétrole de la Mer du Nord ? Puis, transportées par palettes de bois finlandais ? Sur des camions roulant sur des routes dont nous nous plaignons du bruit et de la pollution et considérant l'intérêt de diminuer les frais, les déchets et le transport de marchandises facilement accessibles sur place.

Le Conseil municipal demande au Conseil Administratif de prendre les mesures pour que :

- *Nos sources d'eau potable soient préservées et que les boissons servies durant les séances le soient dans de grosses bouteilles et non plus des petites ou dans des pichets à vin ou mieux encore, que l'on boive l'eau du robinet dans de joyeuses potiches confectionnées à cette occasion lors d'une mise au concours auprès des artistes de la commune.*

En effet,

- *il est à long terme plus intéressant de conserver l'eau potable publique locale et de pouvoir ainsi la boire directement que de stimuler le commerce d'eau en bouteilles, et ce d'autant plus que :*
 - *pour l'eau achetée, la quantité de plastique à éliminer est proportionnellement d'autant plus réduite (m^2) que le volume (m^3) contenu par flacon est plus important. Une sphère est en effet la plus petite surface (en l'occurrence de plastique) contenant le plus grand volume (en l'occurrence l'eau),*
 - *en buvant l'eau du secteur nous serions solidaires des consommateurs et pourrions ainsi contrôler régulièrement la qualité de l'eau distribuée dans notre commune par les SI,*
 - *ce serait une économie dans tous les plans : notre consommation de carburant pour le transport, nos besoins de surface de routes, besoin de déchetteries et d'usines d'incinération ou de recyclage seront réduits à zéro, en même temps que notre soif sera l'occasion de donner du travail aux artisans locaux.*

3. *Éclairage de la salle du Conseil Municipal*

Constatant que l'éclairage de notre salle de Conseil nous oblige à fermer les rideaux et allumer des ampoules non économiques en plein jour.

Le Conseil Municipal demande au Conseil administratif :

- *de faire remplacer les ampoules à filament au fur et à mesure de leur mort par des ampoules économiques longue durée,*
- *à envisager de percer dans la toiture des entrées de lumière judicieusement disposées et à vitrage super isolant pour éviter de devoir allumer en plein jour. Ceci en rapport avec la CMNS et les départements concernés.*

A noter enfin pour nous encourager que ces travaux peuvent être considérés comme investissements en faveur des économies d'énergie et de protection de l'environnement et sont fiscalement soutenues par le canton.

L'exposé des motifs de ce triptyque se trouve dans les considérants et le soussigné invite le Conseil Municipal à réserver bon accueil à cette proposition de motion.

M. Forte : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise d'emblée que cette déclaration est faite au nom des trois partis de l'Entente.

Ceci étant dit, nous ne savons pas s'il faut rire ou pleurer à la lecture du projet de résolution déposé par M. Loutan.

N'ayant pas réussi à rire et ni d'ailleurs à pleurer, il y a de quoi être consterné par la désinvolture de ce projet tant dans sa forme que sur le fond.

Sur le fond :

Premièrement, une commission réunie a eu lieu le 9 septembre dernier sur l'Agenda 21, séance lors de laquelle M. Loutan était présent et a entendu comme nous la volonté de notre Conseil administratif de venir au devant de ce Conseil pour présenter un plan d'action visant à instaurer l'Agenda 21 à Thônex.

Deuxièmement, il est primordial d'aborder ces actions dans un cadre global, et non pas comme vous le préconisez dans le titre de votre résolution « à petits pas pratiques et symboliques », pour assurer la réussite des actions 21. La politique du coup par coup a toujours été la plus mauvaise des choses et ce que vous nous proposez, c'est un emplâtre sur une jambe de bois.

Sur la forme :

M. Loutan vous avez été député au Grand Conseil, Permettez-moi d'en douter... vous ne vous seriez jamais permis de présenter au Parlement un tel document qui dans son exposé des motifs, reçu par les Conseillers municipaux pour la préparation de cette séance, comporte des dessins tels que des bombes, des croix, des têtes de morts ou autre signes distinctifs de radioactivité ! De plus, votre projet n'est ni daté, ni signé comme cela est d'usage !

Si le Grand Conseil fait partie des institutions de la République, notre Conseil aussi et il mérite le respect au travers de ses actes législatifs. Nous aurions pu vous excuser sous prétexte que vous êtes nouveau dans ce Conseil, mais pour un ancien député, c'est tout simplement inexcusable !

Les citoyennes et les citoyens de cette Ville apprécieront certainement le fait que les Verts de Thônex sont plus soucieux de remplacer les ampoules de la salle du Conseil municipal, les bouteilles d'eau sur cette table par des carafes... que de trouver des solutions pour les 22.000 véhicules qui traversent Thônex ou autres problèmes environnementaux.

Pour toutes ces raisons, les partis radical, libéral et démocrate-chrétien refuseront l'entrée en matière sur cette résolution.

M. Loutan : M. Forte je suis très navré de vous avoir fait des crises d'angoisse. Si vous aviez suivi les débats du Grand Conseil lorsque j'y étais vous auriez bien vu que j'avais aussi présenté des contextes humoristiques qui ont très bien passé car il y avait certaines personnes qui avaient un sens de l'humour. Je ne pense pas qu'en faisant de la politique on doit être morose. D'autre part, je ne vois pas dans notre règlement un article qui nous empêche de mettre une petite touche de plaisir dans notre travail.

En ce qui concerne l'Agenda 21, je ne vois pas en quoi une gestion globale devrait nous faire repousser le changement de papier ou d'ampoules. Pour ceci il n'y a pas besoin de passer dans une commission ou de faire des années d'étude.

Mme Jaquet : je tiens également à rappeler qu'il y a déjà quelques temps, une décision avait été prise pour que des économies soient faites, notamment au niveau des ampoules, que ceci est suivi dans tous les cas où cela est possible. Renseignez vous donc auprès de votre groupe avant de déposer ce type de projet. Pour ce qui est de percer des entrées de lumière dans la toiture de cette salle, je crois que la moitié de la commune sait que nous avons un projet de restructuration des bâtiments administratifs, alors il serait donc mal compris que l'on engage des travaux de grande ampleur pour un bâtiment qui sera peut-être appelé à changer d'affectation.

M. Uehlinger : en ce qui concerne l'emploi de papier recyclé, on constate que de plus en plus d'administrations y viennent et je ne pense pas qu'il y ait besoin d'un projet de résolution pour qu'un jour, la commune de Thônex, en fasse de même.

M. Droz : cela ne me choque pas que cet objet soit traité par le biais d'une résolution, je crois même que cela s'est fait un niveau cantonal.

M. Forte : un projet de résolution a été déposé, nous devons voter sur l'entier de celui-ci en ce qui concerne l'entrée en matière, si des amendements devaient se faire cela aura lieu lors de la discussion.

M. Loutan : au vu de ce qui s'est dit : je retire ce projet dans son entier et nous suivrons ce dossier petit à petit, selon les informations que nous recevrons en commission de développement durable.

13. Projet de motion déposée dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, « pour une bonne gestion des eaux et de la petite faune à Thônex à l'occasion de la pose du réseau séparatif. (MM-03-02).

M. Guy Loutan, Conseiller municipal, auteur du projet de motion en donne lecture :

Pour une bonne gestion des eaux et de la petite faune à Thônex à l'occasion de la pose du réseau séparatif

Constatant :

- *que le branchement des eaux pluviales au réseau séparatif avance dans la commune (voir route de Jussy, ch des Mésanges),*
- *que les crédits sont votés parfois sans discussion des différents principes de gestion des eaux de pluie alors même que ces travaux seront faits pour durer des décennies,*
- *le coût chaque année de plus en plus important des inondations et sécheresses,*
- *qu'en de nombreux endroits le sol est tout à fait capable de recevoir ces eaux pour les rendre en aval aux racines de la végétation puis progressivement aux cours d'eau, le sol réalisant ainsi son rôle d'éponge stabilisatrice,*
- *que la loi fédérale du 24 janvier 1991 a7 précise bien que "les eaux non polluées doivent être évacuées par infiltration"...et seulement si ce n'est pas possible évacuées dans les eaux superficielles,*
- *que sécheresse, mort des arbres puis inondations rendent le public de plus en plus sensible et intéressé à une gestion moderne des eaux de pluie, même s'il pense trop rarement et le plus souvent par manque d'information, qu'il peut être personnellement actif dans ce domaine,*

- *considérant enfin qu'il est le plus souvent possible lors de travaux de chaussées et trottoirs de préserver, voire de favoriser les passages à faune (bordures interrompues), et d'éviter ou corriger les pièges à faune (pans inclinés, disposition judicieuse des grilles et gouffres).*

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif :

- *Avec l'aide des services cantonaux et en collaboration avec les entreprises mandatées, de faire le bilan géologique de la commune de façon à informer et inviter les riverains à choisir le cas échéant une possibilité d'infiltration, rétention ou utilisation domestique des eaux pluviales permettant de ne pas avoir à se brancher sans réflexion au réseau séparatif, et ce, dès le projet de pose du réseau séparatif,*
- *d'entreprendre cette action de prévention, information et motivation des riverains dès maintenant pour les projets de pose du réseau séparatif déjà en cours d'étude ou de réalisation (Mésanges),*
- *de rappeler que de nombreux documents fort parlants existent pouvant intéresser les Thônésiens à investir dans une saine gestion des eaux de pluie plutôt que seulement dans le goudronnage du sol et la tuyauterie d'évacuation, sources de dégâts aux cours d'eau en aval comme à la végétation,*
- *de rappeler aux propriétaires que les surfaces perméables, les toitures végétalisées et les systèmes de récupération, stockage et infiltration des eaux pluviales permettent souvent de réduire les canalisations, si ce n'est de les éviter totalement et sont des investissements privés soutenus fiscalement puisque considérés comme étant « en faveur des économies d'énergie et de la protection de l'environnement »,*
- *toujours en prenant contact avec les riverains, de veiller à ce que le maximum de chaussées, trottoirs et parkings drainés actuellement vers les jardins sans problème puissent continuer à l'être, (voire la mort programmée par assèchement de chênes centenaires au chemin de Fossard, à l'occasion de la pose du séparatif, de nouvelles bordures et nouveaux trottoirs !) et pourquoi pas à favoriser ce mode d'évacuation chaque fois que possible, par exemple en disposant les trottoirs en amont des surfaces vertes voisines et inclinés vers elles pour permettre un écoulement facile, en interrompant les bordure de propreté entre le trottoir et la verdure, ce qui laissera passer l'eau et la petite faune,*
- *et enfin de profiter de ces travaux pour recréer les passages nécessaires à la petite faune tout en éliminant les pièges par des pans inclinés et une disposition judicieuse des grilles ou gouffres là où il seront parfois encore nécessaires.*

L'exposé des motifs se trouve dans les considérants.

Les travaux en cours d'étude ou devant prochainement commencer auront des répercussions positives ou négatives pour des dizaines d'années à venir, selon que l'on s'occupe de simple "tuyauterie" ou de la « gestion de notre milieu de vie ». Vous comprendrez dès lors, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que le soussigné aurait à cœur que vous fassiez bon accueil à cette motion, de façon à ce que les entreprises mandatées puissent tout de suite tenir compte des impératifs environnementaux influençant le long terme de notre commune.

M. Favre : je prends la parole au nom des trois partis de l'Entente.

J'aurai voulu structurer mon intervention en distinguant le fond et la forme du projet de motion de Monsieur Loutan. Difficile, car la proposition en mélange les deux et finalement il s'avère indispensable de lire chaque paragraphe pour lui-même, chacun étant déjà tout un roman.

Un projet de motion confus ramenant à une feuille tout un programme électoral. En effet, on parle de l'eau, des cours d'eau, des canalisations publiques, des canalisations privées, des sols, des arbres, de la petite faune, des trottoirs, des routes, des grilles d'égouts et j'en passe.

Une lecture rapide permet toutefois de déceler des intentions louables et intelligentes. Malheureusement, le détail en attire la faiblesse.

Alors je dirai simplement à M. Loutan qu'il n'est pas envisageable que le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- d'imposer un principe de raccordement des eaux. Seul le Département de l'Intérieur en a les compétences (art. 64, 65, 66 L 205 loi sur les eaux),
- de rappeler aux privés qu'une loi existe et lui fournir des documents,
- d'imposer une architecture, des choix de revêtements aux privés.

Il sera toutefois possible d'intervenir au cas par cas sur les projets communaux pour autant que les propositions soient conformes au droit supérieur.

Dans tous les cas, le nouveau service cantonal « Domaine de l'eau » ou SEVAC a précisément nouvellement été créé par M. Cramer afin de coordonner et gérer au niveau du canton, l'eau depuis sa source jusqu'à son élimination. La commune de Thônex ne saurait donner des leçons à Lully...

Vous l'aurez compris, ce projet de motion n'est pas recevable pour l'Entente sous une forme aussi contraignante et dispersée.

Je me permets, à titre personnel, si je le peux, donner un conseil à M. Loutan : l'observation pendant un certain temps du fonctionnement d'un organe institutionnel tel que ce Conseil municipal lui aurait peut être épargné quelques revers qu'il a subis ce soir et nous aurait également épargné du temps.

L'Entente recommande de ne pas entrer en matière sur ce projet de motion également non daté !

M. Loutan : le seul but de ce projet est d'informer les habitants des diverses possibilités offertes et ceci, bien entendu, avec les actions préconisées par le canton. Il s'agit juste d'une invite à l'information.

M. Favre : la commune ne doit pas se substituer aux services de l'État, M. Cramer a créé le service de l'eau qui est chargé de faire de l'information à la population.

M. Loutan : les lois cantonales peuvent également être soutenues par l'engagement des communes. Si la commune prend à cœur d'avoir une gestion moderne de tout ces domaines là, cela en vaut la peine.

M. Uehlinger : on pourrait envisager la création d'une charte à long terme qui pourrait donner des recommandations globales qui traiteraient environnementaux mais ce n'est en tout cas constructif d'avancer au coup par coup et par petits pas.

Au Vote :

– *Cette motion est refusée par 14 voix contre et 8 voix pour.*

14. Propositions du Conseil administratif

14.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

Au nom de mes collègues je vous informe que le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites :

Pas de questions écrites.

16. Propositions individuelles et questions

16.1. M. Loutan : à l'époque j'avais remis une importante documentation à M. Zogg concernant plusieurs points qui ont été abordés ce soir. Est-ce que cette documentation vous a été transmise ? Je profite également pour remercier l'ancien Conseiller administratif qui a doté le pavillon provisoire de la sécurité municipale d'un toit végétalisé.

– Mme Rochat : nous allons faire des recherches à la Mairie.

16.2. M. Vacheron : j'aimerais revenir sur le classement de la pétition concernant l'abattage des cèdres car il y a tout de même 184 personnes, dont 172 de Thônex, qui se sont mobilisées, qui se battent pour préserver leur cadre de vie. On peut se poser la question de l'image que l'on donne à ces personnes et je trouve que l'on devrait systématiquement auditionner les pétitionnaires afin d'écouter leurs arguments.

– Mme Rochat : je rappelle que les propositions concernant les pétitions émanent du Bureau et que chaque parti y représenté. C'est donc à votre représentant de groupe de défendre ces projets avec vivacité.

– Mme Stroumza : il s'agit uniquement d'être à l'écoute de la population et de ne pas renvoyer les projets sans avoir pris la peine d'auditionner les personnes concernées.

– Mme Rochat : les gens ont toutes sortes de moyens pour intervenir auprès de l'autorité, ils ont même tendance à en user et en abuser. Lors du transfert de la classe de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Jeandin on m'a même suggéré de faire voter les enfants !

Je crois qu'il y a un moment où un processus démocratique a été mis en place, ceci est régit par des lois, cela peut plaire à certains et pas à d'autres. Mais les moyens d'interpeller une autorité sont nombreux. Le fait de classer une pétition ne veut pas dire que l'on brade les droits démocratiques, les gens ont d'autres moyens pour attirer notre attention.

– M. Amoudruz : il faut profiter de rappeler que nous avons des commission permanentes qui au point des « divers » permettent d'avoir des discussions sur de nombreux sujets et certaines propositions ou suggestions peuvent être faites à ce moment là. Ce n'est pas un travail à faire en séance plénière.

- Mme Stroumza, j'ai eu aujourd'hui un téléphone d'une personne qui s'inquiète d'un problème de circulation au Hameau de Fossard qui a écrit au mois de mai au Conseil administratif et n'a même pas reçu un accusé de réception. Il ne faut pas nous dire qu'il existe d'autres moyens pour interpeller les autorités pour un problème précis.
- Mme Rochat : le sujet dont vous parlez est traité par l'office des Transports et de la Circulation. Il y a déjà bon nombre de réponses qui lui ont été adressées et l'OTC s'est déplacé sur les lieux.
- M. Decrey : il ne faut pas dire qu'ils n'ont pas de réponses car ils ont eu trois entretiens avec M. Marti de l'OTC qui s'est occupé de ce problème.

16.3. M. Droz : je tiens à préciser qu'il n'y a pas véritablement de débat au Bureau on aborde plutôt les aspects techniques pour la préparation de la séance. De plus, nous avons dernièrement voté un nouveau règlement, faisons en sorte que celui-ci devienne utile dans notre travail.

La séance est levée à 22h.50

Le Président :

Le Secrétaire :

M. José FISCHER

M. Philippe GUEx